

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, en séance ordinaire

Le JEUDI 11 JUILLET 2024 à 18 H.30

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024.

- 1- SUBVENTIONS O.M.C.S. 2024 AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES DE LA COMMUNE.

- 2- DEMANDE D'ACHAT D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUÉ « IMPASSE SUR LA ROCHE » PAR UN PARTICULIER.

- 3- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 – BUDGET COMMUNE.

- 4- INFORMATIONS DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL.

M. LAZZARO Dominique,
MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

